

## Procès verbal du Conseil municipal du jeudi 17 septembre 2015 - 19 heures.

**Présents** : Mmes AUDIGIER S., GARCIA M., SALADINO I.

MM. SARTI G., ALEXANDRE J., DESCOURS J., FARGIER G., BERARD T.,

**Pouvoir** : Mme ARZALIER B. a donné pouvoir à G. FARGIER.

**Absents** : MAZON D., JAUFFRE M.

Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

### 1) Adoption du projet de procès-verbal du conseil municipal du mercredi 24 juin 2015.

VOTE : unanimité.

### 2) Choix de l'entreprise pour la réalisation du parking du Bourg. Deux offres correspondant au cadre de base ont été proposées :

Offre entreprise Michel JAUFFRE - montant HT = 30 376,07 €, le chantier pourrait commencer fin novembre 2015.

Offre entreprise PEREYRON Jean-Louis - montant HT corrigé = 35 526, 05 €, le chantier commencerait à la date proposée par la commune (semaine 40, soit fin septembre/début octobre 2015). Par ailleurs l'entreprise Péreyron a proposé des variantes :

- Murs en pierre et renforcement de structures, le montant du chantier serait alors de 42 472,12 € HT,
- Mur OUEST en pierre, murs latéraux en béton, le montant du chantier serait alors de 37 357,24 € HT,
- Mur principal en pierre, mur sud en béton, pas de mur au nord et remplacement de l'escalier côté maison Lafaye par un escalier en métal le montant du chantier serait alors de 36 716,76 € HT ;

Les critères de notation des offres tenant compte du prix (pondération 60%) et du délai (pondération à 40 %) donnent le classement suivant sur l'offre de base et sur les variantes :

- n° 1 entreprise Péreyron, n° 2 entreprise JAUFFRE. La commission d'ouverture des plis a émis un avis favorable pour la solution avec escalier métallique côté maison Lafaye, ce qui permet un gain d'environ 50 cm sur la longueur totale du parking. Le conseil municipal a décidé de modifier le projet initial avec trois murs en pierre et de valider la variante proposée par l'entreprise PEREYRON : mur principal en pierre, mur sud en béton, pas de mur au nord et remplacement de l'escalier côté maison Lafaye par un escalier en métal le montant du chantier étant de 36 716,76 € HT. VOTE : unanimité.

### 3) Choix de l'entreprise devant faire les diagnostics d'assainissement individuel.

La société ADI ayant décidé d'arrêter sa prestation, il est nécessaire de trouver un autre prestataire, trois sociétés se proposent : Gonthier Erwan, Chabanis Nicolas (DIAG07), DOMODIAG.

Après étude des propositions, le conseil municipal a décidé de conventionner avec M. Chabanis Nicolas (Diag 07). Contrôle installation existante : 62 € HT, Contrôle installation existante réalisée après le 9 octobre 2009 : 62 € HT ; Instruction de dossier pour construction neuve ou réhabilitation : 85 € HT ; Visite avant remblaiement : 40 € HT. Le taux de TVA applicable étant de 10 %. Une convention sera passée entre la commune et M. Chabanis Nicolas (DIAG 07). VOTE : unanimité.

### 4) Contrat territorial Eau Hautes Cévennes

Il s'agit d'autoriser le maire à signer le contrat territorial pour l'alimentation en eau potable, sur le territoire Htes Cévennes. Ce contrat précise l'engagement du département qui porte sur les années 2015-2017. Mais aussi sur l'engagement de la commune maître d'ouvrage. Ce contrat permet de bénéficier des aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. VOTE : unanimité.

### 5) Règlement de la salle des fêtes : il s'agit d'actualiser le règlement. Voici les conditions tarifaires qui ont été proposées :

- l'accès à la salle des Fêtes est gratuit pour les associations communales,
- Pour les habitants de la commune, le coût sera de 65 € par location (+ 30 € pour le chauffage),
- Pour les personnes n'habitant pas la commune, le coût sera de 100 € par location (+ 30 € pour le chauffage)
- Les montants des cautions sont les suivants : 100 € pour le matériel, 50 € pour le ménage.

VOTE : unanimité

### 6) Convention Zumba : Il s'agit d'autoriser Mme Lydia Chazallet à utiliser la salle des fêtes pour des séances de Zumba. Ces séances auront lieu le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires). La séance pour enfants aura lieu de 15 à 16 h 00, celle pour adultes aura lieu de 19 à 20 h 00. Le tarif de location a été fixé à 10 € / mois. (pour 10 mois d'utilisation). Une convention signée par le maire et Mme Chazallet formalisera les conditions d'utilisation de la salle pour cette activité. VOTE : Unanimité.

## 7) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.

### - Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : comité syndical du Pays à St Germain

Enoncé de la nouvelle délégation départementale du SYMPAM (information)

#### Gestion budgétaire du syndicat (délibérations)

0-1 Examen et vote de la décision budgétaire modificative n°1 relative au budget principal

0-2 Examen et vote de la décision budgétaire modificative n°1 relative au budget annexe

« OCM Sud Ardèche »

#### Lancement du projet stratégique « 2015 - 2018 » du SYMPAM

0-1 Exposé des motivations (information)

0-2 Approbation de la feuille de route méthodologique (délibération)

0-3 Validation de la composition de la commission consultative dédiée (délibération)

#### Mise en œuvre du nouveau programme Leader « Ardèche »

0-1 Porter à connaissance de la nouvelle maquette financière actée localement (information)

0-2 Enoncé des modalités de gouvernance (information)

0-3 Validation des termes de la convention constitutive du service unifié (délibération)

#### Mise en œuvre du GPRA « La Caverne du Pont d'Arc »

0-1 Porter à connaissance de l'état d'avancement du programme (information)

0-2 Engagement de la tranche « 2016 » de l'animation du GPRA (délibération)

0-3 Mise en perspective post « GPRA » (information)

Validation des modalités de portage de la plateforme de rénovation énergétique

à mettre en place à l'échelle des 3 Pays ardéchois (délibération)

### Lundi 6 juillet comité syndical du SEBA

Communications obligatoires, Communications facultatives,

Collectivités souscriptrices réseau ossature- Point, pistes de réflexion et débat sur les pénalités, les conventions livraison en gros et les souscriptions supplémentaires (débat sans décision).

#### Organisation institutionnelle :

1.1 Investissements locaux- Critères de priorisation,

1.2 Contrat de rivières Beaume/Drobie,

1.3 Contrat de rivière Chassezac,

1.4 Ressources Humaines- Gratification médailles honneur du travail.

#### 2 - TECHNIQUE .

2.1 Assainissement collectif – Obligation de raccordement – Prolongation délais ou exonération obligation,

2.2 Conventions financières avec les Communes dans le cadre de travaux en lien avec urbanisme- Appel Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif en cas de Projet Urbain Partenarial,

2.3 Déversement eaux industrielles dans le réseau public d'assainissement- Arrêté-type et convention spéciale de déversement-type avec les établissements

### Mercredi 8 juillet : Comité syndical Ardèche Claire

#### Approbation du procès verbal de la réunion du 12 mars 2015 - Points d'information :

- Information des services des communes et EPCI

- Bilan d'activité 2014 et plaquette de présentation du Syndicat

- Mission « eau et santé » et auto surveillance des baignades : avancement

- Projet de valorisation et de pose de repères de crues : avancement

- Plan de Gestion Physique des cours d'eau du bassin de l'Ardèche : avancement

- Etude bilan-évaluation-prospective du Contrat de Rivière 2007-2014 : avancement

#### Points soumis à délibération :

1 - Compte rendu des actions réalisées dans le cadre des délégations consenties par le comité

2 - Demande de retrait du Syndicat des communes de St Joseph des Bancs et d'Asperjoc

3 - Validation du PAEC piloté par le Pays de l'Ardèche Méridionale

4 - Projet scolaire Espaces Naturels Sensibles 2015-2016 – Avenant à la convention Ardèche Nature 2014-2016

5 - Procédure interne d'achat public

6 - Plan de formation des agents du syndicat 2015-2017

7 - Poste d'emploi d'avenir affecté au service administratif : reconduction de convention pour trois ans

8 - Etude plan de gestion physique du bassin de l'Ardèche : modification d'autorisation d'engagement et des crédits de paiement 2015

9 - Demande de correction sur bilan d'entrée liée à la renégociation d'emprunts en 2002

10 - Décision modificative n°1 de 2015

**En fin de conseil municipal, une minute de silence a été observée en souvenir de Louis Péreyron (décédé le 16 août 2015) adjoint et conseiller municipal pendant 43 années.**